



VENTE PAR SOUMISSION CACHETÉE AU PLUS OFFRANT

Mairie de Felletin

12, place Charles de Gaulle
23500 FELLETTIN
Tel 05 55 66 51 11
Fax 05 55 66 46 62
contact@felletin.fr
www.felletin.fr

**PARCELLE FORESTIERE
SISE SUR LA COMMUNE DE MOUTIER-ROZEILLE**

RÈGLEMENT DE LA VENTE

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

LIEU D'EXECUTION : Département de la Creuse

PERSONNE RESPONSABLE DE LA VENTE : Mme le Maire de Felletin



Article 1 - OBJET DE LA VENTE

Le présent règlement porte sur la vente d'une parcelle forestière sise au lieu-dit Bois Morange sur la Commune de Moutier-Rozeille, cadastré BC 21, d'une contenance de 30 320 mètres carrés. Il contient environ 1 150 stères de chênes et quelques bouleaux et hêtres.

La valeur vénale de cette parcelle forestière a été estimée par les services de France Domaine à hauteur de 13 000 €.

Article 2 - CONDITIONS GENERALES DE LA VENTE

2.1 - COLLECTIVITE CONTRACTANTE

La collectivité contractante est la **Commune de Felletin** dont le siège est sis :

12 place Charles de Gaulle
23500 FELLETTIN

La personne responsable de la Vente,
habilitée à la notifier après délibération du Conseil municipal, est :

Madame le Maire de Felletin

12 place Charles de Gaulle
23500 FELLETTIN

Le responsable du recouvrement est :

Monsieur le Trésorier, Receveur municipal Trésor Public - Felletin

Auquel doivent être signifiées toutes oppositions éventuelles.

Le candidat qui sera désigné attributaire de la présente vente par l'autorité territoriale, sera dénommé "le titulaire".

2.3 - PUBLICITE

La présente vente a fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et de publication sur le site Internet de la Collectivité (www.felletin.fr)

2.4 - NEGOCIATION

L'autorité territoriale se réserve la possibilité de négocier avec les candidats leur proposition si elle est estimée basse par rapport à la valeur marchande minimale estimée du bien.

Les négociations s'effectueront au plus tard dans les 30 jours suivant la date de réception des offres. Elles s'effectueront par échange de correspondances transmises par courriel, télécopie ou lettre recommandée.

Article 3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la date fixée pour la réception des offres.

Article 4 - CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

- Justifications à produire comme indiqué en article 5 du présent règlement

Article 5 - JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES DU CANDIDAT

Pour les personnes physiques :

- copie recto-verso d'une pièce d'identité
- copie d'un justificatif de domicile.

Pour les personnes morales,

- extrait K-Bis
- copie recto-verso de la pièce d'identité du dirigeant ou gérant de la structure.

Article 6 - RETRAIT DU RÈGLEMENT DE LA VENTE

Les règlements de la vente seront disponibles et prêts à l'expédition dès la publication de l'avis. Ils seront téléchargeables sur le site de la collectivité (www.felletin.fr). A défaut et sur demande écrite par courrier postal, courrier électronique ou télécopie, ils pourront vous être adressés par voie électronique ou par voie postale.

Article 7 - COMPOSITION DU DOSSIER DE VENTE

Le dossier remis aux candidats contient :

- 1) Le présent document qui régit la présente consultation,
- 2) Un formulaire-type de proposition de prix, valant acte d'engagement.

Article 8 - PRESENTATION DES OFFRES

Les candidats qui auront à présenter leurs offres sous pli cacheté le feront de la manière suivante :

- le pli « extérieur » portera les références de la vente :
 - Date et intitulé de la vente : « 2010 – VENTE D'UNE PARCELLE FORESTIÈRE »
 - Le nom du candidat, personne physique ou personne morale et la mention « NE PAS OUVRIR ».
- A placer dans une enveloppe distincte : cette pochette devra contenir les pièces justificatives portées à l'article 5
- A placer dans une autre pochette distincte : Cette seconde pochette devra contenir la proposition de prix, formulée sur le formule annexé au présent règlement de la vente ; la proposition devra être dûment complétée et signée par le candidat.

Article 9 – CONDITIONS D'ENVOI ou de REMISE DES OFFRES

- Date limite de remise des offres :

Les plis contenant les offres des candidats devront parvenir à la COLLECTIVITE, avant le :

<p>- JEUDI 18 NOVEMBRE 2010 AVANT 16 HEURES - (TERME DE RIGUEUR)</p>

- Conditions de remise sous format papier :

Le "pli extérieur" cacheté qui contient les enveloppes intérieures doit porter impérativement et lisiblement la mention suivante :

COMMUNE DE FELLETIN

VENTE D'UNE PARCELLE FORESTIÈRE "ne pas ouvrir"

12 place Charles de Gaulle

23500 FELLETIN

Les plis, contenant les offres, pourront être déposés contre récépissé à l'adresse ci-après :

COMMUNE DE FELLETIN

Service « ACCUEIL ET AFFAIRES GENERALES » (rez-de-chaussée)

12 place Charles de Gaulle

23500 FELLETIN

(du lundi au vendredi de 9 H à 12 H et de 13 H 30 à 18 H)

ou être envoyés, obligatoirement par pli recommandé avec avis de réception postal, et réceptionné avant ces date et heure limites, à l'adresse ci-dessus.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après les date et heure limites mentionnées au présent article, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

ATTENTION

1) Les offres ne devront être envoyées qu'à la seule adresse ci-dessus. Elles ne devront pas, sous peine de disqualification, être déposées dans les boîtes aux lettres de la COLLECTIVITE; seule, la délivrance d'un récépissé peut faire foi d'une remise de l'offre.

2) Il est rappelé aux candidats que seule la date de réception des plis est retenue. En conséquence, la COLLECTIVITE ne saurait être tenue pour responsable des retards éventuels pris dans l'acheminement du courrier, qu'ils soient conjoncturels ou structurels, ni de l'encombrement des voies de circulation les jours de remise des plis.

3) Il est demandé aux candidats de ne remettre aucun paiement (chèque) au moment de la candidature. En effet, seul le Trésor Public est habilité à assurer le recouvrement des créances d'une collectivité.

Article 10 - UNITE MONETAIRE

Le candidat est informé que la Collectivité souhaite conclure la Vente dans l'unité monétaire : EUROS.

Article 11 - CRITERE DE JUGEMENT DES OFFRES

A) La Ville de Felletin retiendra l'offre financière la plus avantageuse parmi l'ensemble des offres. La collectivité se réserve le droit de ne pas donner suite à la vente pour des motifs d'intérêt général, notamment si aucune offre ne paraît répondre à la valeur marchande minimale estimée du bien. L'offre éventuellement retenue sera soumise au vote du Conseil municipal qui donnera pouvoir à Mme le Maire de conclure la Vente.

B) Les soumissionnaires seront avisés du rejet par lettre simple ou de l'acceptation de leur

offre par lettre recommandée.

Article 12 – MODALITÉS DE PAIEMENT

Le titre de recettes sera émis par le Service comptabilité de la Ville de Felletin dans un délai de 15 jours suivant l'envoi de la notification d'acceptation de l'offre. Le lauréat recevra par voie postale un avis des sommes à payer auprès du Trésor Public.

Ce paiement devra alors être adressé, accompagné de l'avis des sommes à payer, par chèque libellé à l'ordre du « Trésor Public » ou payé en numéraire à la caisse du Receveur municipal :

Trésorerie de Felletin – 27 grande rue – 23500 FELLETIN
Téléphone : 05 55 66 41 15

Article 13 - RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS COMPLEMENTAIRES

Tous renseignements complémentaires d'ordre administratif pourront être obtenus, **de préférence par recours au courrier électronique**, auprès de :

Monsieur Jean-Sébastien COMBE
Secrétaire Général de la Ville de Felletin
Tél. : 05 55 66 51 11
Port. : 06 33 82 92 62
Courriel : jsc@felletin.fr

Conformément à la loi de 1978 relative à l'informatique et aux libertés, les coordonnées mentionnées ne doivent ni être communiquées à des tiers, ni utilisées pour d'autres motifs que la présente vente.



VENTE PAR SOUMISSION CACHETÉE AU PLUS OFFRANT

**PARCELLE FORESTIERE
SISE SUR LA COMMUNE DE MOUTIER-ROZEILLE**

**PROPOSITION DE PRIX
VALANT ACTE D'ENGAGEMENT**

Mairie de Felletin

12, place Charles de Gaulle
23500 FELLETIN
Tel 05 55 66 51 11
Fax 05 55 66 46 62
contact@felletin.fr
www.felletin.fr

■ IDENTIFICATION DU CANDIDAT

SOCIETE : _____
(le cas échéant)

Représentée par _____
(nom, prénom, qualité)

Adresse : _____

Téléphone : _____

■ OFFRE

Pour l'achat d'une parcelle forestière sise au lieu-dit Bois Morange sur la Commune de Moutier-Rozeille, cadastrée BC 21, d'une contenance de 30 320 mètres carrés et contenant, environ 1 150 stères de chênes et quelques bouleaux et hêtres, je formule l'offre suivante, laquelle m'engage conformément au règlement de la vente :

..... €

Fait à _____, le _____.

Signature, nom et qualité.

Cachet de l'entreprise
(le cas échéant)

